



UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG
FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE FINANCE

Dans le cadre de son cycle 2020-2021, le **Groupe de réflexion en droit privé luxembourgeois (GRDPL)** vous invite cordialement à la conférence suivante :

Les usages des travaux préparatoires des lois au Luxembourg (le bon, le mauvais et l'indicible)

Par : Patrick Kinsch (Avocat, Wurth, Kinsch, Olinger; Professeur honoraire à l'Université du Luxembourg)

Discutant : Pierre Hurt (Avocat, Lutgen+Associés; Professeur invité à l'Université du Luxembourg)

Résumé

Il faut prendre acte de ce que les travaux préparatoires des lois sont considérés, par les tribunaux notamment, comme un élément important dans la détermination de la volonté du législateur luxembourgeois historique, volonté qui est à son tour souvent considérée comme ayant une importance fondamentale dans l'interprétation législative. À partir de ce donné de fait, on distinguera le bon usage des travaux préparatoires de son mauvais usage – au demeurant fréquemment récusé par la jurisprudence – résultant de certaines pratiques de la part des intervenants dans le processus législatif (confusion entre l'interprétation d'un texte et la création de normes additionnelles, voire erreurs de droit insérées dans les travaux préparatoires). Et on n'oubliera pas les cas, pathologiques mais réels, dans lesquels les travaux préparatoires ont servi, dans le passé, à contredire discrètement le texte apparent de la loi.

Date

Mardi 19 janvier 2021
De 18.00 à 20.00

Lieu

Université du Luxembourg
Bâtiment Weicker
Salle A 101 (1^{er} étage)
4, rue Alphonse Weicker
L-2721 Luxembourg

Langue

Français

Inscription

- Gratuit
- Inscription requise

- Pour participer via Webex (en ligne), merci de vous inscrire via grdpl@uni.lu en indiquant votre adresse e-mail afin de vous envoyer le lien pour y assister.

Informations

grdpl@uni.lu